

Direction Générale des Services
Services des Assemblées

Arrêté N°14-0400

autorisant Monsieur Pierre HUGON ,
5ème Vice-Président du Conseil
général, à mener toutes les
négociations permises dans le cadre
de la procédure de délégation de
service public pour l'exploitation du
domaine de Sainte-Lucie.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles
L 1411-1, L 1411-5 et L 3321-3 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités
locales ;

VU la délibération du Conseil général n°CG_11_1100 en date du 31 mars 2011
constatant l'élection de Monsieur Jean-Paul POURQUIER en qualité de
Président du Conseil général ;

VU la délibération du Conseil général n°CG_11_1101 en date du 31 mars 2011
constatant l'élection de M. HUGON en qualité de 5ème Vice-Président du
Conseil général ;

VU la délibération du Conseil général n°CP_12_841 du 28 décembre 2012
constatant la désignation de M. Pierre HUGON, au sein de la Commission
d'ouverture des plis pour la délégation de services publics ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Président du Conseil général autorise Monsieur Pierre HUGON,
5ème Vice-Président du Conseil général, à mener les négociations
permises dans le cadre de la procédure de délégation de service
public pour l'exploitation du domaine de Sainte-Lucie.

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services du Département est chargé de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes
Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée à
la paierie départementale, à l'intéressé et à la Préfecture de la
Lozère.

Mende, le 12 février 2014
Le Président du Conseil général
Jean-Paul POURQUIER



Notifié le 12/02/2014